

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 13/02/2025**

Etaient présents : **M. FAREZ- M. GUEGUEN- Mme FELBACQ- M. FLICOTEAUX- Mme PORTEMER
M. BARDOUX- Mme LEFEBVRE- M. SANDRON- Mme LAVALLARD- M. MOUVIER- Mme SEZILLE-
M. DEVAULX- Mme VATIN-TERNAT- M. LEROY-M. DETOURNE**

Pouvoirs : Mme CREPIN à M. FAREZ
Mme HÉLIN à Mme FELBACQ
Mme CORDELETTE à M. GUEGUEN
M. PROISY à M. BARDOUX

Absents excusés : Mme CREPIN Dominique, Mme HÉLIN Corinne, Mme CORDELETTE Guylaine,
M. PROISY Rodolphe

Secrétaire de séance : Madame Sylvie LAVALLARD a été élue secrétaire

Adoption du Procès-verbal du 06/12/2024

DELIBERATIONS

↳ Tarifs de location de la salle des Associations, 14 rue Gambetta

Monsieur le Maire informe que les travaux d'extension et d'isolation de la salle des associations, située 14 rue Gambetta, vont bientôt se terminer.

Il convient de définir les conditions et tarifs qui seront appliqués dans le cadre de la location de cette salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 17 voix pour et 2 voix contre, d'appliquer à compter du 01/03/2025 les tarifs suivants :

Salle des associations : 120 € (*réserve uniquement aux habitants de Viry-Nouveau-Capacité limite d'accueil : 35 personnes*)

Location du 1er novembre au 31 mars charges supplémentaires : +30. €

↳ Résiliation du bail au profit de M. Michel BRIN-Création d'un nouveau bail au nom de M. Nicolas BRIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 02/12/2024, Monsieur BRIN Michel demeurant 16 rue Châtelaine à VIRY-NOUREUIL, sollicite la résiliation de son bail de location pour les parcelles de terre, cadastrées:

- ZN 85 et 94, lieudit « la Haye Julienne » d'une superficie de 2ha 58a 68ca

M. BRIN Nicolas, son fils, sollicite la possibilité de reprendre le bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de résilier le bail de M. BRIN Michel, concernant les parcelles cadastrées section ZN 85 et 94, à compter du 01/01/2025.

- décide de créer un nouveau bail concernant cette parcelle, à compter du 01/01/2025, pour une durée de 9 années, à BRIN Nicolas, domicilié 16 rue Châtelaine à VIRY-NOUREUIL.

- le fermage annuel payable à terme échu, reste fixé sur la base du loyer en cours actualisé chaque année selon l'indice des fermages défini par arrêté préfectoral.

- charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités subséquentes.